Bienvenue aux TNO

Guide sur les ressources à l'intention des nouveaux arrivants



Gouvernement des
Territoires du Nord-Ouest

If you would like this information in another official language, call us.
Anglais

Si vous voulez ces informations dans une autre langue officielle, contactez-nous.
Français

Kīspin ki nitawihtīn ē nīhīyawihk ōma ācimōwin, tipwāsinān.
Cri

Tłı̨chǫ yatı k’ę̀ę̀. Dı wegodı newǫ dè, gots’o gonede.
Tłı̨chǫ

ʔerıhtł’ís Dëne Sųłıné yatı t’a huts’elkër xa beyáyatı theɔ́ą ɔat’e, nuwe ts’ën yółtı.
Chipewyan

Edı gondı dehgáh got’ı̨e zhatıé k’ę́ę́ edatł’éh enahddhę nıde naxets’ę́ edahłí.
Esclave du Sud

K’áhshó got’ı̨ne xədə k’é hederı ɔedı̨htl’é yerınıwę nídé dúle.
Esclave du Nord

Jii gwandak izhii ginjìk vat’atr’ijąhch’uu zhit yinohthan jì’, diits’àt ginohkhìi.
Gwich’in

Uvanittuaq ilitchurisukupku Inuvialuktun, ququaqluta.
Inuvialuktun

ᑲᑦᑯᐊ ᑎᑎᖅᑲᐃᑦ ᐱᓕᒍᐃᖏᑦ ᐃᓄᐊᑎᑐᓪᓗᒍᑎᓂᖅ, ᐅᖃᑦᑎᐅᓄᑦ ᐅᖅᑲᓕᓪᓚᖅᑕᖅᑐᑦ.
Inuktitut

Hapkua titiqqat pijumagupkit Inuinnaqtun, uvaptinnut hivajarlutit.
Inuinnaqtun

Secrétariat des langues autochtones : 867-767-9346 poste 71037
Secrétariat aux affaires francophones : 867-767-9343

Government of
Northwest Territories

Photo de la page couverture par Pat Kane

Table des matières

Introduction 2
Partie 1 : Vivre aux TNO 3
- Avantages de vivre aux TNO 4
- Conditions météorologiques 4
- Coût de la vie 5
- Organismes gouvernementaux 5
- Langues officielles 5
- Collectivités et cultures 6
- Style de vie 7
- Transport 8
- Emploi 10
- Droits et responsabilités des travailleurs et des employeurs 12

Partie 2 : S'établir 13
- Liste de vérification à l'arrivée 14
- Documents importants 14
- Soins de santé et services à la famille 15
- Trouver de l'information 18
- Services d'établissement et d'intégration 18
- Communications et médias 20
- Trouver un endroit où habiter 22
- Éducation 24
- Argent, banques et magasinage 26
- Information juridique 27

Introduction

Les Territoires du Nord-Ouest (TNO) couvrent une grande partie du Nord canadien. Situés au nord du 60e parallèle, qui forme leur frontière sud, les TNO offrent beaucoup d'espace pour vivre ainsi que pour des activités d'exploration et de loisir avec leurs 1,3 million de kilomètres carrés. Les TNO comptent 33 collectivités dans lesquelles vivent 44 718 personnes; environ 18 884 personnes résident dans la capitale, Yellowknife.

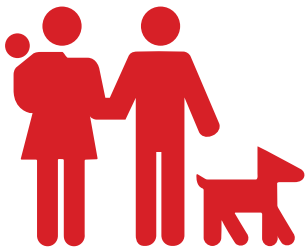
Les hivers sont froids, certes, mais il suffit de porter les bons vêtements pour toujours rester au chaud. Vous succomberez aux charmes de l'été et de ses longues journées ensoleillées. Peu importe la saison, on trouve toujours des activités amusantes à pratiquer. Pour ne citer que quelques exemples, en hiver, vous pourrez faire du traîneau à chiens, du ski ou de la pêche blanche et, en été, du camping, des randonnées pédestres ou du canot. Les TNO offrent d'innombrables possibilités d'aventure et de plaisir!

Les TNO offrent des soins de santé de premier ordre, un solide système d'éducation et une myriade d'activités et d'événements récréatifs.

En déménageant aux TNO, vous profiterez d'excellentes possibilités de perfectionnement et d'avancement professionnels. Les TNO offrent d'excellentes perspectives d'emploi et affichent le revenu médian par ménage le plus élevé au Canada. La capitale, Yellowknife, affiche également le taux d'emploi le plus élevé au pays.

C'est un endroit où les nouveaux arrivants sont reçus à bras ouverts, et où ils peuvent préserver leurs traditions et coutumes. C'est d'ailleurs pourquoi on y trouve de nombreuses collectivités culturelles florissantes.

Le présent document vous permettra de mieux connaître les TNO et de découvrir ce que c'est que de vivre ici. Il vous servira également un guide pour vous aider à vous installer dans votre nouveau domicile aux TNO.





Partie 1 : Vivre aux TNO

Partie 1 : Vivre aux TNO

Avantages de vivre aux TNO

De nombreux avantages s'offrent à ceux qui décident de s'établir dans les magnifiques Territoires du Nord-Ouest :

- style de vie attrayant pour les personnes seules et les familles;
- nombreuses collectivités multiculturelles dynamiques;
- gens compétents et instruits en demande;
- excellentes possibilités de perfectionnement et d'avancement professionnels en raison de la population relativement peu nombreuse.

Conditions météorologiques

Les TNO connaissent des températures qui varient fortement entre l'été et l'hiver. La plupart des régions ont un climat subarctique caractérisé par des étés courts et chauds et par un refroidissement automnal marqué. Les températures estivales varient généralement entre 14 °C et 24 °C, tandis que les températures hivernales vont -20 °C à -40 °C (et parfois un peu moins, mais seulement pendant de courtes périodes).

En raison de l'éventail de conditions météorologiques et de températures observées tout au long de l'année, il est important de connaître les particularités de chaque saison et le type de vêtements nécessaires, notamment en hiver.

Hiver

Même si l'hiver débute officiellement à la fin de décembre, la saison de neige s'étend de la fin d'octobre à la fin d'avril dans la majeure partie des TNO. Durant la période la plus froide, les températures vont de -20 °C à -40 °C, ce qui demande de la préparation. Comme on le dit aux TNO, « il n'y a pas de mauvais temps, il n'y a que de mauvais choix de vêtements »! Il est donc important que vous vous assuriez d'avoir les bons vêtements pour l'hiver, y compris une tuque, des mitaines ou des gants, une écharpe, un pantalon de neige, des bottes d'hiver et un manteau chaud.

C'est également la période de l'année où des visiteurs du monde entier viennent découvrir la région pour admirer les scintillantes aurores boréales, révélées par des ciels nocturnes souvent dégagés.

Printemps

Le printemps est une saison courte et mouvementée qui dure de la fin d'avril à la fin de mai et qui est caractérisée par une hausse rapide des températures, la fonte des neiges et le début de la rupture des glaces sur les rivières et les lacs. Les températures oscillent entre -15 °C et 10 °C.

Les lunettes de soleil sont alors utiles, car les journées s'allongent et le soleil, plus haut dans le ciel, se reflète sur la neige encore présente. Vous aurez la plupart du temps besoin d'un manteau chaud, d'une tuque, de mitaines ou de gants, ainsi que de bottes, mais vous pourrez alléger le tout comparativement à l'hiver.

Été

La fin du mois de mai marque l'arrivée de la belle saison et des tenues plus légères – une petite veste fait habituellement l'affaire, car les températures atteignent un peu partout les 25 °C, voire plus. Pensez toutefois à appliquer de l'insectifuge. En été, une petite veste fera l'affaire, car les températures atteignent un peu partout jusqu'à 20 °C. L'été aux TNO est une période stimulante et teintée de magie, où les journées s'étirent sensiblement, parfois même jusqu'à minuit.

Automne

L'automne débute soudainement et ne dure pas longtemps. Alors que les jours raccourcissent et que le soleil descend dans le ciel, préparez-vous à une baisse rapide des températures en septembre et en octobre. Les premières chutes de neige arrivent souvent à la mi-octobre. Vos vêtements chauds de printemps pourront alors être réutilisés. Les températures oscillent entre 5 °C et -15 °C.

Coût de la vie

Même si le coût de la vie aux Territoires du Nord-Ouest (TNO) peut être plus élevé que dans certaines régions du sud du pays, les salaires y sont aussi généralement plus élevés, et le pourcentage de revenu imposé, plus bas. Le salaire minimum aux TNO est de 13,46 $ l'heure, mais la plupart des gens gagnent beaucoup plus. La plupart des soins de santé sont gratuits pour les résidents, et il n'y a pas de taxe de vente provinciale.

Les prix des denrées alimentaires et des produits de première nécessité observés à Yellowknife sont comparables à ceux des centres du sud, mais ils sont plus élevés dans les collectivités non desservies par le réseau routier. Bien que les longs hivers entraînent des dépenses de chauffage plus importantes, le coût des autres services publics est très semblable à ce qu'on trouve au sud du pays.

Organismes gouvernementaux

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) fonctionne par consensus. Au lieu d'appartenir à des partis politiques, tous les députés de l'Assemblée législative, qui est l'entité qui gouverne les Territoires du Nord-Ouest, sont élus en tant que représentants indépendants de leurs circonscriptions. Ces députés, qui sont élus tous les quatre ans dans chacune des 19 circonscriptions des TNO, choisissent parmi eux un premier ministre, six ministres et un président.

En plus des gouvernements fédéral et territorial et des administrations municipales, les TNO comptent également un certain nombre de gouvernements autochtones.

Langues officielles

La *Loi sur les langues officielles* des Territoires du Nord-Ouest reconnaît onze langues officielles. Outre l'anglais et le français, la Loi reconnaît neuf langues autochtones officielles appartenant à trois familles linguistiques différentes : les langues dénées, les langues inuites et les langues algonquiennes (cri).

Les cinq langues dénées sont : le chipewyan (dëne sųłıne), le gwich'in (dinjii zhu' ginjik), l'esclave du Nord (sahtúǫt'ıne), l'esclave du Sud (dene zhatıé) et le tłı̨chǫ.

Les trois langues inuites sont l'inuvialuktun, l'inuinnaqtun et l'inuktitut.

La langue algonquienne est le cri (nēhiyawēwin).



Partie 1 : Vivre aux TNO

Collectivités et cultures

Les Territoires du Nord-Ouest comptent 33 collectivités. La capitale, Yellowknife, est la plus grande agglomération avec une population de 18 884 habitants. Parmi les autres localités les plus peuplées, mentionnons Hay River (3 724 habitants), Inuvik (3 586 habitants), Fort Smith (2 466 habitants) et Behchokǫ̀ (2 026 habitants). À titre de comparaison, Kakisa est la plus petite collectivité et compte moins de 60 habitants.

Pour en savoir plus sur les 33 collectivités des TNO, consultez http://faiteslesaut.ca/.

La moitié des habitants des TNO se considèrent comme autochtones. Parmi les peuples autochtones présents aux TNO, mentionnons les Dénés, les Inuvialuits et les Métis.

Les Dénés

Les Dénés font partie d'une grande famille culturelle autochtone connue sous le nom de peuple athabascan.

Les Ténois de langue athabascane sont appelés « Dénés », ce qui signifie « peuple » dans cette langue. Les Dénés ont toujours appelé leur patrie Denendeh, ce qui signifie « terre du peuple ». Le Denendeh est situé dans la partie ouest des Territoires du Nord-Ouest. Il couvre une superficie de 1 000 000 de kilomètres carrés.

L'équipe de leaders de la Nation dénée est composée de chefs et de représentants de l'ensemble du Denendeh, y compris des régions des Gwich'in, du Sahtu, du Dehcho, des Tłı̨chǫ et d'Akaitcho, et de membres indépendants. Consultez https://denenation.com pour en savoir plus.

Les Inuvialuits

Inuvialuit signifie « le vrai peuple », et on croit que ce peuple descend des Thulés, un peuple qui vivait autrefois dans l'Arctique. Ils ont migré de la région de la mer de Béring et se sont établis au bord de la mer de Beaufort, à l'embouchure du Mackenzie, il y a environ 800 ans. S'appuyant sur des traditions culturelles anciennes, ils se sont adaptés à de nouvelles ressources et à de nouveaux défis. Aujourd'hui, un grand nombre des 5 000 Inuvialuits vivent dans les collectivités d'Aklavik, d'Inuvik, de Paulatuk, de Sachs Harbour, de Tuktoyaktuk et d'Ulukhaktok. Pour en savoir plus, consultez le www.irc.inuvialuit.com/culture.

Les Métis

Les Métis des Territoires du Nord-Ouest occupent le territoire situé au nord, à l'est et au sud du Grand lac des Esclaves. Ils sont les descendants autochtones des Cris, des Esclaves et des Chipewyans et peuvent retracer leurs origines aux Territoires du Nord-Ouest jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Les Métis des TNO sont représentés politiquement par la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest et l'Alliance des Métis du Slave Nord. Pour en savoir plus, consultez le www.nwtmetisnation.ca ou https://nsma.net.

On trouve également une communauté francophone active, ainsi que de nombreux autres groupes ethniques et culturels de partout dans le monde.



Style de vie

La vie aux TNO comporte son lot de plaisirs et d'avantages distincts. Et le meilleur, c'est que tout est à proximité! Comme les déplacements entre la maison et le travail se font rapidement, vous aurez amplement le temps, après le travail, de vous adonner à un éventail d'activités.

Quels que soient vos champs d'intérêt, il y a fort à parier que vous trouverez un groupe, un organisme ou quelqu'un avec qui vous partagez des affinités pour essayer de nouvelles activités. Se joindre à un organisme est un excellent moyen de rencontrer des gens et de participer à la vie communautaire. Il existe également de nombreuses façons de s'amuser à l'intérieur ET à l'extérieur (même l'hiver!). Par ailleurs, les TNO comptent beaucoup d'installations de qualité et d'événements uniques ainsi que d'activités semblables à celles offertes dans les grands centres partout au Canada.

Activités intérieures

Yellowknife offre notamment une bibliothèque, une piscine, une piste de curling, un centre sportif doté de patinoires (hockey et patinage artistique) et d'un club de gymnastique offrant de nombreuses installations, un cinéma, des centres de conditionnement physique et un complexe sportif (terrains de soccer et de tennis et pistes d'athlétisme intérieurs). On y trouve également des cours de musique et de danse.

Les autres collectivités plus importantes, comme Inuvik, Hay River, Fort Simpson et Fort Smith, sont dotées d'installations semblables, tandis qu'ailleurs, l'offre varie. La plupart des petits villages disposent d'un centre où ont régulièrement lieu des rassemblements et des événements organisés qui permettent aux gens de fêter et de participer à des activités traditionnelles.



Activités extérieures

Été

L'été et ses longues journées chaudes où le soleil ne se couche pas sont peut-être les secrets les mieux gardés des TNO. Quels que soient vos champs d'intérêt – camping, pêche, randonnée pédestre, navigation de plaisance, kayak, canot, voile, baseball, tennis ou natation –, les TNO sauront vous combler.

Hiver

Savourez la beauté des lieux, de scintillants paysages enneigés aux magistrales aurores boréales. Le froid n'empêche pas les Ténois de profiter de l'hiver et de s'adonner à de nombreuses activités, comme la pêche sur glace, le patinage, la glissade, le ski cerf-volant, le traîneau à chiens, la motoneige, le ski de fond et la raquette.

Restaurants

Les Ténois chérissent leurs saveurs locales. Les petites collectivités comme les grands festivals font la part belle à la bannique, aux soupes et aux ragoûts concoctés à partir d'ingrédients du coin. Dans les plus grandes collectivités, surtout à Yellowknife, la cuisine du monde – thaïlandaise, vietnamienne, éthiopienne, coréenne, chinoise et japonaise – est de plus en plus présente et vient étoffer le menu habituel.

Festivals et événements

L'esprit communautaire se manifeste dès le début janvier, alors qu'on souligne à coup de feux d'artifice le premier lever de soleil de l'année à Inuvik. Par la suite, carnavals printaniers, événements estivaux de musique et d'arts en plein air, festivals de théâtre et de cinéma ainsi que danses communautaires se succèdent jusqu'à la fin de l'année.

Folk on the Rocks est le plus important festival de musique extérieur en été, attirant chaque année plus de 4 000 personnes à Yellowknife. Quant au Great Northern Arts Festival d'Inuvik, il s'agit d'un événement annuel qui permet aux artistes ténois de présenter leurs œuvres à des acheteurs étrangers, de rencontrer leurs pairs, de côtoyer différents styles artistiques et d'apprendre de nouvelles techniques. La plupart des autres collectivités organisent également des festivals et événements estivaux et hivernaux, où se rassemblent les gens du coin. Ce sont d'ailleurs d'excellentes occasions de faire du bénévolat.

Partie 1 : Vivre aux TNO

Transport

Les résidents se déplacent en avion ou en voiture pour se rendre dans les différentes collectivités des TNO, dans le reste du Canada ou à l'étranger. Dans les collectivités, les résidents marchent, font du vélo, utilisent les transports en commun ou leur véhicule personnel.

Durant l'été, certaines collectivités sont uniquement accessibles par voie aérienne. L'hiver, quand les lacs et les rivières ont gelé, des routes sont toutefois construites sur la glace. Les TNO comptent 2 200 kilomètres de routes praticables en toute saison et 2 100 kilomètres de routes de glace. Vous pouvez obtenir de l'information sur les traversiers, les routes d'hiver et l'état général des routes sur le site Web du ministère de l'Infrastructure du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ou sur son compte Twitter :

https://www.dot.gov.nt.ca/fr/Routes-et-traversiers/Carte-du-réseau-routier
http://twitter.com/GNWT_INF

Marche et vélo

La marche et le vélo sont des moyens sains et abordables pour circuler dans votre collectivité. Il est plus sûr de marcher sur le trottoir, mais vous pouvez aussi marcher du côté gauche de la route en faisant face à la circulation. Portez toujours un casque lorsque vous faites du vélo, et conduisez votre vélo du côté droit du chemin, dans le même sens que la circulation. Dans certaines collectivités, il peut également y avoir des sentiers pédestres et des pistes cyclables.

CONSEIL : Si vous parcourez de grandes distances, consultez les bulletins météo couvrant votre itinéraire. Si du mauvais temps est prévu, retardez votre déplacement. Assurez-vous d'avoir des vêtements d'hiver appropriés, de la nourriture, une radio ou un téléphone satellite ainsi qu'une réserve d'essence en cas de problème avec votre véhicule.

Transport en commun

La plupart des collectivités proposent des services de taxi, et un service d'autobus régulier est offert à Yellowknife.



Service de taxi
Chaque collectivité qui dispose d'un service de taxi a son propre numéro de téléphone pour appeler le service. Le coût du service est établi en fonction de la distance à parcourir. Dans les grandes collectivités, les taxis sont munis d'un compteur qui affiche le tarif. Dans certains cas, un tarif forfaitaire sera appliqué en fonction de votre destination, en particulier lorsqu'il s'agit d'une grande distance.

Pour trouver le numéro de téléphone du service de taxi de votre collectivité, consultez un répertoire en ligne ou l'annuaire.

Services de transport en commun (autobus) de Yellowknife
À Yellowknife, certains circuits d'autobus désignés desservent des secteurs précis de la ville. Le service de bus est payant, mais des forfaits mensuels ou autres sont disponibles.

Toute l'année, les autobus circulent du lundi au samedi, de 7 h 10 à 19 h 25 environ. Il n'y a pas de service de transport en commun le dimanche et les jours fériés, et il est préférable d'arriver aux arrêts de transport en commun 5 minutes avant l'heure prévue.

Pour en savoir plus sur le réseau d'autobus de Yellowknife, consultez le www.yellowknife.ca/en/living-here/transit.asp.



Transport aérien

L'aéroport de Yellowknife constitue la plaque tournante du transport aérien aux TNO, mais toutes les autres collectivités sont dotées d'un aéroport ou d'une piste d'atterrissage. Plusieurs compagnies aériennes exercent des activités aux TNO.

TTrois compagnies aériennes nationales desservent Yellowknife et offrent des vols à destination d'Ottawa, de Whitehorse, d'Edmonton, de Calgary et de Vancouver. Il s'agit des compagnies Air North, West Jet et Air Canada.

Plusieurs compagnies aériennes du Nord desservent d'autres collectivités. Les principaux aéroports utilisés par ces compagnies sont les suivants.

Air Tindi : Yellowknife et Fort Simpson
Aklak Air : Inuvik
Canadian North : Yellowknife
First Air : Yellowknife
Northwestern Air : Fort Smith
North-Wright Airways : Norman Wells
Summit Air : Yellowknife

Pour en savoir plus sur ces compagnies aériennes (horaires des vols, prix des billets d'avion, etc.), consultez leurs sites Web.



Permis de conduire des TNO

Si vous désirez conduire un véhicule, vous aurez besoin d'un permis des TNO. Pour en savoir plus sur ce permis et les conditions pour l'obtenir en tant que nouvel arrivant, vous pouvez vous adresser aux bureaux d'immatriculation et de permis répartis dans l'ensemble du territoire.

Pour en savoir plus, consultez le https://www.inf.gov.nt.ca/fr/services/conducteurs-et-véhicules/permis-et-carte-d'identité-générale

Fait intéressant : Gardez un balai à neige ou un grattoir à glace dans votre véhicule et utilisez du liquide lave-glace toute saison.

Conduite hivernale

Aux TNO, la saison hivernale dure près de la moitié de l'année. Or, l'hiver est synonyme de glace, de neige et de températures glaciales. Pour rester en sécurité, il est important que votre véhicule soit prêt pour l'hiver et que vous adaptiez votre conduite aux conditions météorologiques.

Pneus d'hiver
Les pneus hiver sont conçus pour les conditions froides et glissantes et améliorent la maîtrise et la traction des véhicules sur les routes glacées.

Chauffe-moteur (brancher son véhicule)
Le chauffe-moteur augmente les chances que le moteur démarre par des températures extrêmement froides et aide le véhicule à se réchauffer plus rapidement.

Il est important de vous assurer que votre véhicule est équipé d'un tel dispositif afin que vous puissiez le brancher à une prise électrique lorsque la température descend en dessous de -15 °C. Si votre véhicule n'est pas branché par temps froid, il est probable qu'il ne démarrera pas.

Soyez prudent
En hiver, les routes sont recouvertes de glace et de neige, ce qui les rend beaucoup plus glissantes. Il vous faudra plus de temps pour arrêter votre véhicule, et les virages brusques ou les arrêts brusques peuvent entraîner un dérapage ou une perte de contrôle de votre véhicule. Il est très important de RALENTIR et de conduire lentement, sans effectuer de manœuvres brusques.

Emploi

Marché du travail

Il est possible que les renseignements sur le marché du travail vous dépassent et vous embrouillent, mais en connaître la fonction et l'utilisation peut vous aider à prendre de bonnes décisions pour vos études, votre emploi ou votre entreprise.

En 2014, le GTNO s'est associé au Conference Board du Canada pour établir des prévisions sur le marché du travail qui présentent en détail les 20 principaux débouchés prévus pour chaque niveau de compétence, le revenu moyen pour ces emplois et le soutien offert aux travailleurs et aux employeurs.

Pour en savoir plus sur le marché du travail aux TNO, consultez le https://www.ece.gov.nt.ca/fr/services/des-competences-pour-reussir.

Recherche d'emploi

De nombreux nouveaux arrivants décident d'entrer sur le marché du travail canadien pour acquérir de l'expérience ou pour subvenir aux besoins de leurs familles. Voici quelques conseils utiles qui vous aideront à vous préparer à rechercher un emploi.

Pour soumettre votre candidature à la plupart des emplois, vous devrez fournir un curriculum vitæ (CV) et une lettre de motivation à un employeur. Le CV est un court document qui résume vos compétences, votre expérience professionnelle et vos diplômes. Il aide les employeurs à déterminer si vous êtes qualifié et apte à occuper le poste. La lettre de motivation est en général un document d'une page décrivant précisément comment vos compétences et votre expérience font de vous un candidat idéal pour le poste.

Comme preuve d'expérience de travail, il est bon d'avoir des lettres de recommandation ou des lettres d'attestation de l'expérience de vos employeurs précédents. La lettre d'emploi ou de recommandation est rédigée par votre ancien employeur et fait état de votre expérience, de votre expertise et de vos qualités personnelles. Les employeurs éventuels peuvent également demander à communiquer avec vos employeurs précédents afin de vérifier les recommandations de personne à personne.



L'obtention d'une évaluation des diplômes d'études est un moyen d'obtenir la reconnaissance des études ou de la formation acquise que vous avez reçues à l'extérieur du Canada. L'évaluation des diplômes d'études examinera votre formation à l'étranger et émettra un certificat d'évaluation indiquant comment cette formation se compare aux normes canadiennes en matière de formation. Ce certificat est très utile pour appuyer votre recherche d'emploi, votre demande de permis d'exercer une profession libérale ou votre demande d'études postsecondaires.

Veuillez noter que les résidents des TNO ont droit à un rabais pour utiliser l'International Qualifications Assessment Service (IQAS), un service offert par le gouvernement de l'Alberta. Pour en savoir plus sur l'IQAS, consultez le www.alberta.ca/iqas-overview.aspx.

Centres de services régionaux

Si vous avez besoin d'aide pour vous préparer à entrer sur le marché du travail ou si vous avez besoin d'orientation professionnelle, vous pouvez vous rendre dans un centre de services régional du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF) ou dans un centre de services d'intégration à Yellowknife. Vous devez être un résident permanent canadien pour accéder à ces programmes.

Les centres de services du MÉCF offrent tout un éventail de programmes et de services de développement de la petite enfance et de perfectionnement professionnel aux étudiants et aux chômeurs ou aux personnes sous-employées du territoire. Les programmes et services comprennent la formation en cours d'emploi, l'apprentissage et le développement des compétences. Les centres de services offrent également des programmes de sécurité du revenu aux familles, aux parents, aux aînés et aux personnes handicapées.

On trouve des centres de services à Inuvik, à Norman Wells, à Fort Simpson, à Hay River, à Fort Smith et à Yellowknife. Pour en savoir plus sur ces centres, les services qu'ils offrent et leurs coordonnées, consultez le https://www.ece.gov.nt.ca/fr/centre-de-services-du-mecf.

Les fournisseurs de services d'établissement et d'intégration à Yellowknife offrent des services d'orientation professionnelle et peuvent vous aider à vous préparer à la vie active ou à la recherche d'emploi. Pour en savoir plus à ce sujet, allez à la page 18 du présent guide.

Trouver les emplois disponibles

Vous êtes prêt à commencer votre recherche d'emploi? Voici quelques ressources utiles que vous pouvez examiner ou consulter dans les journaux locaux, sur les plateformes de médias sociaux comme Facebook ou sur les sites d'emploi en ligne.

Il existe aussi plusieurs ressources en ligne pour vous aider dans votre recherche d'emploi.

Guichet emplois Canada www.emploiscanada.gc.ca

Jobs North EDGE www.edgenorth.ca/jobsnorth

Emplois au GTNO http://careers.hr.gov.nt.ca/fr

News North www.nnsl.com/northern-jobs

Indeed www.indeed.ca

Workopolis www.workopolis.com

Visitez-les souvent, car de nouvelles offres sont publiées régulièrement.

Bénévolat

Devenir bénévole n'exige pas de compétences ou d'expérience particulières et, même si le travail n'est pas rémunéré, il s'agit d'une excellente façon d'acquérir des compétences et une expérience de travail au Canada ainsi que de créer des liens professionnels. Qu'il s'agisse d'un événement particulier ou d'un organisme sans but lucratif, les possibilités de bénévolat sont nombreuses aux TNO. Pour en savoir plus sur ces possibilités, communiquez avec les organismes locaux de votre collectivité.

Droits et responsabilités des travailleurs et des employeurs

Normes d'emploi

Le Bureau des normes d'emploi sert les intérêts des employeurs et des employés en les renseignant sur les droits des employés et les responsabilités des employeurs en vertu de la *Loi sur les normes d'emploi (Loi)*.

La *Loi* et le Règlement sur les normes d'emploi constituent les fondements juridiques aux TNO qui établissent des normes d'emploi minimales et prévoient l'application de ces règles par le personnel du Bureau des normes d'emploi.

La *Loi* s'applique à la plupart des employés et des employeurs qui travaillent aux TNO. La Loi ne s'applique pas :

- aux employés du gouvernement fédéral;
- aux employés du gouvernement territorial;
- aux travailleurs des industries réglementées par le gouvernement fédéral telles que les compagnies aériennes, les banques et la plupart des entreprises de télécommunications.

Pour en savoir plus, consultez le https://www.ece.gov.nt.ca/fr/services/, composez le 867-767-9351, poste 71469, ou envoyez un courriel à employment_standards@gov.nt.ca.

Code canadien du travail

Le Code canadien du travail est une loi fédérale adoptée par le gouvernement canadien qui s'applique aux secteurs relevant du gouvernement fédéral plutôt que des provinces ou des territoires. Ces secteurs comprennent :

- les compagnies aériennes
- le transport
- les banques
- le service postal
- la télédiffusion et la radiodiffusion

Le Règlement du Canada sur les normes du travail énonce les normes minimales que doivent respecter les employés et les employeurs sous réglementation fédérale. Pour de plus amples renseignements, consultez :

Code canadien du travail
http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/L-2/index.html

Règlement du Canada sur les normes du travail
https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C_ch._986/index.html

Commission de la sécurité et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT)

La CSTIT s'efforce d'améliorer les habitudes de sécurité aux TNO par l'éducation et le soutien et veille à ce que les travailleurs qui se blessent au travail reçoivent les soins et l'indemnisation auxquels ils ont droit. La CSTIT est responsable de l'administration des lois sur l'indemnisation des travailleurs, des lois sur la sécurité, des lois sur l'utilisation des explosifs et des lois sur la santé et la sécurité dans les mines. La CSTIT offre un certain nombre de services aux travailleurs des Territoires du Nord-Ouest :

- services médicaux et d'indemnisation aux travailleurs blessés
- services de prévention proposant une éducation et une formation en matière de sécurité ainsi que de pratiques de travail sécuritaires

L'indemnisation des travailleurs protège les travailleurs et les employeurs. Les employeurs doivent déclarer les blessures et les maladies professionnelles à la CSTIT. La loi l'exige.

Pour en savoir plus sur la CSTIT, consultez le www.wscc.nt.ca, composez le 1-866-277-3677 ou consultez le Guide du travailleur en ligne au www.wscc.nt.ca/sites/default/files/documents/WSCC_WorkerHandbook_FR_web.pdf.



Partie 2 : S'établir

Partie 2 : S'établir

Liste de vérification à l'arrivée

Se renseigner sur sa collectivité Page 6

Chercher un emploi Page 10

En savoir plus sur vos droits et responsabilités en tant que travailleur Page 11

Demander une carte d'identité, une carte d'assurance sociale et une carte d'assurance-maladie canadiennes Page 14

Se renseigner sur les services d'établissement et d'intégration Page 18

Trouver un endroit où habiter Page 22

Inscris tes enfants à l'école Page 24

Ouvrir un compte bancaire Page 26

Documents importants

Numéro d'assurance sociale (NAS)

Le numéro d'assurance sociale (NAS) est un numéro à neuf chiffres dont vous aurez besoin pour travailler au Canada ou pour avoir accès aux programmes et aux prestations du gouvernement. Il est très important de protéger votre NAS et de le garder privé.

Pour demander votre NAS, vous pouvez vous rendre au bureau de Service Canada le plus proche. Vous trouverez un bureau à Yellowknife, à Fort Simpson, à Fort Smith, à Hay River et à Inuvik. Les demandes doivent être faites en personne. Si vous êtes à plus de 100 km d'un bureau de Service Canada et qu'il n'y a pas de visite prévue dans votre collectivité, vous pouvez soumettre votre demande par la poste.

Pour en savoir plus sur l'obtention d'un numéro d'assurance sociale et sur les documents que vous devrez présenter avec votre demande, consultez le www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/numero-assurance-sociale.html.

Carte d'identité

Il est important d'avoir sur vous une pièce d'identité (pièce d'identité), car on pourrait vous demander de confirmer votre identité, votre âge ou votre adresse pour diverses raisons. On vous demandera peut-être, par exemple, de fournir une pièce d'identité à une banque, lorsque vous utilisez une carte de crédit ou lorsque vous avez accès à des services de santé. Il est préférable que vous ayez en votre possession une pièce d'identité avec photo (permis de conduire des TNO, carte d'identité générale, etc.). Ces documents peuvent être émis par le ministère de l'Infrastructure du GTNO au bureau du bureau chargé de l'immatriculation et des permis de conduire de votre collectivité.

Pour en savoir plus sur les cartes d'identité émises par le GTNO, consultez le www.inf.gov.nt.ca/fr/services/conducteurs-et-véhicules/permis-et-carte-d'identité-générale.

Carte d'assurance-maladie

Vous trouverez des renseignements détaillés sur les cartes d'assurance-maladie des TNO à la page suivante, Soins de santé et services à la famille.

Évaluation des diplômes d'études (EDD)

L'évaluation de vos diplômes d'études à l'étranger vous aidera à faire reconnaître les études et la formation que vous avez reçues à l'extérieur du Canada. Cette reconnaissance est utile pour tout ce qui touche l'emploi, l'éducation et la délivrance de permis.

Pour en savoir plus sur l'EDD, consultez la section Emploi à la page 10.

Carte de résident permanent

La carte de résident permanent est délivrée par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) après l'approbation d'une demande de résidence permanente. Cette carte est très importante, car elle prouve le statut d'immigrant au Canada du détenteur. Lorsque vous voyagez à l'extérieur du Canada, vous devrez présenter votre carte de résident permanent et votre passeport à votre retour.

Pour en savoir plus sur les cartes de résident permanent, notamment sur la procédure de renouvellement ou de remplacement d'une carte, consultez le www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/nouveaux-immigrants/carte-rp.html.

Soins de santé et services à la famille

Régime d'assurance-maladie

La *Loi canadienne sur la santé* garantit l'accès de tous les résidents aux services hospitaliers et médicaux selon leurs besoins et non leurs revenus. Le régime de soins de santé des TNO couvre les traitements hospitaliers et médicaux de base, ce qui signifie que vous ne recevrez pas de facture lorsque vous vous rendez à l'hôpital, à un centre de santé ou à une clinique pour recevoir un traitement.

Les personnes admissibles à ce régime doivent être des résidents des TNO. Si vous vivez ici depuis plus de 3 mois, vous êtes considéré comme un résident et êtes admissible aux soins de santé des TNO.

Vous devrez demander une carte d'assurance-maladie des TNO. Pour ce faire, obtenez un formulaire dans un hôpital, une clinique ou un centre de santé, ou téléphonez au 1 800 661-0830.

Règles d'or
Si vous êtes déménagé aux TNO en provenance d'une autre province ou d'un autre territoire du Canada et que vous avez une assurance-maladie de cette autre province ou de cet autre territoire, cette assurance continuera de vous couvrir pendant les trois mois que vous devez attendre pour devenir admissible à la l'assurance-maladie des TNO.

Si vous êtes citoyen d'un autre pays et que vous avez l'intention de vous établir aux TNO, vous devez fournir un exemplaire d'un document d'immigration valide délivré par Immigration Canada lorsque vous demandez une carte d'assurance-maladie.

Si vous êtes au Canada en vertu d'un permis de travail, d'un permis d'études ou d'un autre document d'immigration, veuillez communiquer avec le bureau de l'Administration des services de santé en composant le 1-800-661-0830.

Le régime d'assurance-maladie des TNO n'offre pas de couverture d'assurance-maladie complémentaire pour :

- les médicaments;
- les lunettes;
- les soins dentaires;
- les fournitures médicales.

Cependant, vous pouvez être admissible à une couverture d'assurance-maladie complémentaire de votre employeur. Discutez avec votre employeur pour en savoir davantage à ce sujet.

Si vous n'êtes pas admissible à une couverture d'assurance-maladie complémentaire de la part de votre employeur ou si vous n'êtes pas couvert pendant la période d'attente de trois mois pour l'assurance-maladie des TNO, des assureurs privés peuvent vous offrir une telle couverture. Effectuez une recherche en ligne pour en savoir plus sur les assureurs privés.

Pour en savoir plus sur la couverture des soins de santé aux TNO, consultez le www.hss.gov.nt.ca/fr/services/régime-dassurance-maladie-des-tno/renseignements-pour-les-résidents-des-tno.



Établissements de santé

L'Hôpital territorial Stanton, situé à Yellowknife, est le principal centre de soins et d'aiguillage aux TNO. Il y a aussi un hôpital régional à Inuvik. La plupart des autres collectivités des TNO ont des cliniques et des centres de santé locaux avec lesquels vous pouvez communiquer si vous avez besoin de consulter un professionnel de la santé.

Pour obtenir les coordonnées de ces établissements, consultez le www.hss.gov.nt.ca/fr/hôpitaux-et-centres-de-santé.

Accès aux soins

Le ministère de la Santé et des Services sociaux du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est responsable de la santé et du bien-être des Ténois.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux :

- offre des services pour le traitement des malades et des personnes ayant des problèmes psychiques, émotionnels ou de santé mentale;
- offre des services de counseling et d'accompagnement à ceux qui ont besoin de soutien pour des problèmes sociaux ou de santé;
- offre une protection contre la violence, la maladie et les mauvais traitements;
- fait la promotion de modes et de choix de mode de vie sains.

Prendre un rendez-vous
Si vous avez besoin de voir un professionnel de la santé, vous pouvez prendre rendez-vous en appelant la clinique de santé de votre collectivité. L'attente sera probablement de quelques jours ou plus.

Rendez-vous le jour même
À Yellowknife et dans les grandes collectivités régionales, vous pouvez obtenir un rendez-vous avec un professionnel de la santé le jour même en téléphonant le matin à l'ouverture de la clinique. Les rendez-vous sont pris selon le principe du « premier arrivé, premier servi », et comme le nombre de rendez-vous le jour même est limité, il est important d'appeler dès que la clinique ouvre ses portes.

Clinique sans rendez-vous
Si vous êtes à Yellowknife et que vous avez besoin de consulter un médecin, mais n'avez pas de rendez-vous, deux cliniques sans rendez-vous peuvent vous accueillir. Ces cliniques fonctionnent selon le principe du « premier arrivé, premier servi »; vous devrez téléphoner à l'avance ou faire la queue pour consulter un médecin.

Soin d'urgence
Si vous demeurez à Yellowknife ou dans un grand centre régional et que vous avez besoin de soins immédiats ou urgents, vous pouvez vous rendre à l'urgence d'un hôpital pour y recevoir des soins. Les clients sont traités dans l'ordre en fonction de la gravité de leur état et de la durée de leur attente.

Ligne d'aide des TNO
Le soutien GRATUIT et confidentiel d'un conseiller vous est offert 24 heures par jour, 7 jours par semaine, sur la Ligne d'aide des TNO. Vous pouvez discuter de sujets comme la violence, la dépression, les pensées suicidaires ou la gestion du stress.

Appelez la Ligne d'aide des TNO en composant sans frais le 1-800-661-0844 ou consultez le www.hss.gov.nt.ca/fr/services/ligne-d'aide-des-tno pour en savoir plus.

Le Programme de counseling communautaire des TNO aide les gens à faire face à divers problèmes, dont la violence familiale, les problèmes de santé mentale et la toxicomanie. Il est offert gratuitement à tous les Ténois, dans toutes les régions des TNO. Pour en savoir plus, consultez le www.hss.gov.nt.ca/fr/contact/communiquez-avec-votre-conseiller-communautaire.

Autres services liés à la santé
Certains services de santé ne sont pas offerts par Santé et services sociaux ou ne sont pas couverts par le régime d'assurance-maladie des TNO.

Des cliniques dentaires sont situées à Yellowknife, à Hay River, à Norman Wells et à Inuvik. Consultez le document au https://www.hss.gov.nt.ca/sites/hss/files/nwt-dental-clinics.pdf pour afficher l'adresse et le numéro de téléphone de chaque clinique.

Vous pouvez trouver des cliniques de naturopathie à Yellowknife.

Juniper Health Integrative Clinic
https://juniperhealthclinic.com/

NW Naturopathic Clinic http://www.nwndclinic.com



Vous pouvez trouver des massothérapeutes dans votre région en consultant www.nwtmta.org/.

Des services de santé pour animaux de compagnie sont offerts par deux cliniques vétérinaires situées à Yellowknife :

Great Slave Animal Hospital www.gsah.ca

Yellowknife Veterinary Clinic
https://yellowknifeveterinaryclinic.ca

Il y a également une clinique vétérinaire mobile (Mackenzie Veterinary Services Ltd., établie en Alberta) qui passe à Hay River, à Fort Smith, à Fort Simpson et à Fort Providence.

En cas d'urgence

Remarque : Si vous devez communiquer avec les services d'urgence, veuillez noter que le 911 n'est pas accessible aux TNO.

Pour joindre le commissariat de votre collectivité, composez les trois premiers chiffres du numéro de téléphone local suivis du 1111. Par exemple, pour communiquer avec le service de police de Jean Marie River, composez le 695-1111, celui de Tulita, le 588-1111, celui d'Inuvik, le 777-1111 et celui de Yellowknife, le 920-1111.

Si vous avez besoin d'une ambulance ou en cas d'incendie, composez les trois premiers chiffres du numéro local suivis du 2222.

Par exemple, pour communiquer avec le service des incendies ou d'ambulance de Norman Wells, composez le 587-2222 et celui de Hay River, le 874-2222.

Services de garde

Les enfants d'âge préscolaire peuvent être pris en charge par des services de garde et des services à domicile agréés par le gouvernement ainsi que par toutes les écoles offrant des classes de prématernelle. Les coûts moyens des services de garderie à Yellowknife vont de 975 $ par mois pour un enfant d'âge préscolaire à 1 015 $ par mois pour un bébé. Les frais à Inuvik s'échelonnent de 1 170 $ par mois pour un enfant d'âge préscolaire à 1 380 $ par mois pour un bébé. Les services à domicile agréés coûtent généralement moins cher.

Le Programme de développement de la petite enfance du GTNO est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des normes qui s'appliquent aux services à la petite enfance agréés.

Pour en savoir plus sur les services de garde d'enfants de votre collectivité, consultez le www.ece.gov.nt.ca/fr/services/nwt-dayhomes-sous-licence-et-les-garderies.

Trouver de l'information

Internet

Internet est un outil utile pour trouver de l'information sur n'importe quel sujet, y compris votre collectivité, les services gouvernementaux, les possibilités d'emploi, les produits et services offerts, les nouvelles locales, nationales ou internationales et bien plus encore.

Les moteurs de recherche populaires incluent :

www.google.ca
www.yahoo.ca
www.msn.ca
www.bing.ca



Bibliothèque publique

La bibliothèque publique constitue une excellente source d'informations et de services qui répondront à vos besoins en matière d'éducation, de culture, d'information et de loisirs. La bibliothèque publique vous permet d'emprunter des livres, des CD et des DVD. Dans certaines collectivités, la bibliothèque locale peut même donner accès gratuitement à des ordinateurs et à Internet.

Parmi les collectivités où l'on trouve une bibliothèque, mentionnons Aklavik, Behchokǫ̀, Délı̨ne, Gamètì, Fort Good Hope, Fort Liard, Fort McPherson, Fort Providence, Fort Resolution, Fort Simpson, Fort Smith, Hay River, la Première nation K'atl'odeeche, Inuvik, Norman Wells, Tuktoyaktuk, Tulita, Yellowknife, Ulukhaktok et Whatì.

Les Services de bibliothèque publique des TNO peuvent également vous aider à obtenir des documents si votre collectivité n'a pas de bibliothèque. Pour en savoir plus, consultez le www.ece.gov.nt.ca/fr/services/services-de-bibliotheque-publique-des-tno.

Services d'établissement et d'intégration

À votre arrivée aux TNO, il se peut que vous ayez besoin d'aide pour trouver certains programmes et services. Les prestataires des programmes d'établissement et d'intégration sont en mesure de vous accompagner dans un grand nombre de démarches, comme la recherche d'emploi, les demandes de couverture médicale et l'ouverture d'un compte en banque. Actuellement, les services d'établissement et d'intégration soutenus par IRCC ne sont offerts qu'à Yellowknife.

Conseil d'alphabétisation des TNO

Le programme d'établissement de liens avec la collectivité pour les nouveaux arrivants (Community Connections for Newcomers Program) du Conseil d'alphabétisation des TNO permet aux nouveaux arrivants de rencontrer d'autres nouveaux arrivants et sections locales afin de mieux connaître Yellowknife. Il propose des programmes d'alphabétisation officieux aux nouveaux arrivants de tous âges et des activités qui aident ces derniers à acquérir de nouvelles compétences pratiques tout en pratiquant l'anglais.

Parmi les programmes gratuits, mentionnons les suivants.

- Alphabétisation familiale
- Cercles de conversation
- Jardinage
- Cuisine
- Yoga et natation pour femmes seulement
- Activités de plein air telles que le ski de fond, la randonnée et le canoë.

Coordonnées
5122, 48e Rue, Yellowknife (TNO)
867-873-9262
nwtliteracy@nwtliteracy.ca
www.nwtliteracy.ca

Fédération franco-ténoise (FFT) (Yellowknife)

La FFT soutient et défend la vie culturelle, politique, sociale et communautaire des Canadiens français aux TNO. La FFT est la porte-parole de l'ensemble de la communauté francophone des TNO auprès du gouvernement fédéral et du GTNO ainsi que des

organismes nationaux et régionaux. La FFT offre également une gamme de services en français à la collectivité.

Voici des exemples de tâches réalisées :

- **Santé :** amélioration de l'accès à des services de santé et à des services sociaux de qualité dispensés en français.
- **Jeunesse :** diverses activités pour les jeunes francophones de 12 à 25 ans.
- **Immigration :** soutien en matière d'intégration économique, sociale et culturelle des immigrants.

Coordonnées
5122, 48e Rue, Yellowknife (TNO)
867-920-2919 ext 262
immigrationtno@franco-nord.com
www.federation-franco-tenoise.com

Conseil de développement économique des Territoires du Nord-Ouest (CDÉTNO) (Yellowknife)

Le CDÉTNO est le centre de référence pour les immigrants bilingues à la recherche d'un emploi aux TNO. Il fournit de l'information sur le marché du travail aux TNO et peut vous mettre en contact avec le monde des affaires.

Voici des exemples de tâches réalisées :

- Préparation de CV et de lettres de motivation
- Simulations d'entrevues d'embauche
- Fourniture d'information sur les normes canadiennes (adaptation de curriculum vitæ au format canadien, culture de travail)
- Fourniture d'information sur le marché de l'emploi, les métiers spécialisés et les normes d'équivalence des diplômes des TNO
- Renvoi à d'autres organisations
- Prestation d'un soutien bilingue aux services d'adaptation et d'intégration scolaire pour les nouveaux arrivants, les élèves et les étudiants ainsi que leurs parents nouvellement arrivés au Canada.



Coordonnées
Bureau 102, 5104, 50e avenue, Yellowknife (TNO)
867-873-5962
emplois@cdetno.com
www.cdetno.com

Collège Aurora (Yellowknife)

Le Bureau de l'intégration du Collège Aurora offre des services gratuits pour aider les nouveaux arrivants à s'établir dans la société canadienne et à s'y intégrer. Ces services sont offerts aux résidents permanents, aux bénéficiaires du Programme des aides familiaux résidants et aux réfugiés au sens de la Convention.

Les services incluent ce qui suit :

- Orientation
- Renvoi aux ressources communautaires
- Renseignements sur les services de santé
- Counseling de soutien
- Aide au logement
- Ateliers de recherche d'emploi
- Aide pour trouver des cours d'anglais

Coordonnées
4509, avenue Franklin, Yellowknife (TNO)
Conseiller en intégration : 867-920-3279

À l'extérieur de Yellowknife

Il n'y a pas de centres d'établissement et d'intégration propres à l'immigration à l'extérieur de Yellowknife, mais ne vous inquiétez pas; si vous avez emménagé dans une collectivité située à l'extérieur de Yellowknife, vous trouverez des ressources locales pour vous aider à vous intégrer et à vous établir dans la collectivité. Il y a notamment :

- des associations culturelles;
- les bureaux régionaux du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation;
- votre employeur;
- les centres d'accueil locaux.

Communications et médias

Téléphone

Au Canada, la plupart des foyers et des entreprises disposent d'un service téléphonique qui facilite la communication. Les numéros de téléphone canadiens sont composés de 10 chiffres (p. ex. 123-456-7890). Les 3 premiers chiffres correspondent à l'indicatif régional et les autres constituent le numéro de téléphone local. L'indicatif régional des TNO est le 867 (p. ex. 867-000-0000).

Appels locaux
Les appels téléphoniques effectués dans la même collectivité sont considérés comme des appels locaux et sont gratuits. Pour effectuer un appel local, vous n'avez qu'à composer le numéro de téléphone local sans l'indicatif régional. Par exemple, si vous êtes à Hay River et que vous souhaitez faire un appel local, vous composez « 874-1234 ».

Appels interurbains
Pour effectuer un appel interurbain à l'extérieur votre collectivité et n'importe où en Amérique du Nord, vous devez composer le « 1 » suivi de l'indicatif régional, puis le numéro de téléphone (par exemple : 1-867-000-0000). Les appels interurbains sont payants.

Appels interurbains internationaux
Pour effectuer des appels internationaux ailleurs qu'en Amérique du Nord, vous devez composer le « 011 » (code de sortie), puis le code du pays, suivi de l'indicatif régional et du numéro de téléphone. Des frais supplémentaires peuvent être exigés pour les appels internationaux. Vérifiez quels frais peuvent s'appliquer auprès de votre fournisseur de service téléphonique.

Appels sans frais
Les appels sans frais sont effectués à l'aide de numéros interurbains que vous pouvez utiliser gratuitement. Ces numéros commencent par 1-800, 1-855, 1-866, 1-877, etc. Nombre d'entreprises ou de ministères possèdent des numéros sans frais.



Le numéro sans frais du Programme des candidats des TNO est le 1-855-700-5707. Le numéro sans frais d'IRCC est le 1-888-242-2100.

Annuaires téléphoniques
Aux TNO, Northwestel publie au mois de mars de chaque année un annuaire téléphonique qui est valide jusqu'au mois de février de l'année suivante. Dans cet annuaire téléphonique, vous trouverez les numéros de téléphone des ministères et des services gouvernementaux, des entreprises et des particuliers classés par collectivité et par ordre alphabétique. Les pages jaunes comprennent les entreprises classées par catégories (p. ex. comptables, dentistes ou avocats).

Pour faire installer un téléphone à votre domicile, vous devrez communiquer avec Northwestel, qui est le seul fournisseur de services téléphoniques aux TNO. Vous devrez payer des frais mensuels pour votre service téléphonique à domicile. Il est à noter que les forfaits de téléphonie, de télévision et d'Internet offerts par Northwestel peuvent vous faire économiser de l'argent.

Le numéro sans frais pour rejoindre Northwestel est le suivant : 1-888-423-2333

Cellulaire

Les téléphones cellulaires sont des appareils personnels courants et très utiles pour effectuer des appels téléphoniques, envoyer des messages texte et naviguer sur Internet. Ils constituent un excellent moyen pour rester en contact avec vos amis et votre famille et pour rechercher facilement de l'information. Pour acheter un téléphone cellulaire et un forfait de téléphonie cellulaire assorti de frais mensuels, vous devez vous rendre chez un fournisseur de services de téléphonie cellulaire. Aux TNO, on dénombre trois fournisseurs de services de téléphonie cellulaire :

Bell Mobilité
www.bell.ca
Yellowknife : Roy's Audio Video 867-873-5441
Northwestel 867-873-4903
Hay River : GB Superior Sound 867-874-6688
Inuvik : Arctic Digital 867-777-3299

TELUS Mobilité
www.telus.com
Yellowknife : Petron Communications
867-669-7777

Ice Wireless
www.icewireless.com
Yellowknife et Behchokǫ̀ : 1-867-669-6240
Inuvik : 867-777-2111

Internet

Dans la plupart des collectivités, vous pouvez accéder gratuitement à un ordinateur et à Internet depuis la bibliothèque publique et les bureaux régionaux du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation. À Yellowknife, vous pouvez également vous rendre à un centre des services d'intégration.

Pour avoir Internet à domicile, vous devrez communiquer avec un fournisseur de services Internet qui procédera à l'installation du matériel nécessaire et qui vous facturera des frais mensuels. Les fournisseurs de services Internet aux TNO sont :

Northwestel
Fournit un service Internet haute vitesse allant jusqu'à 300 Go de bande passante par mois.
1-888-423-2333 www.nwtel.ca

SSI Micro
Fournit un service Internet haute vitesse allant jusqu'à 100 Go de bande passante par mois.
1-877-686-2888 www.ssimicro.com

Il est important que vous assuriez un suivi de votre utilisation d'Internet, car cela peut vous coûter cher si vous dépassez les limites de votre forfait. Vérifiez les volumes de données prévus dans votre forfait mensuel auprès de votre fournisseur de services Internet. Le volume de données inclut l'utilisation d'Internet sur votre téléphone (par Wi-Fi).

Télévision

Au Canada, on dénombre de nombreuses stations de radio et de télévision privées. Moyennant des frais mensuels, vous pouvez accéder à des services de télévision dans votre propre maison en communiquant avec un fournisseur de services de télévision par câble ou par satellite. Le coût de l'abonnement mensuel varie selon le forfait que vous choisissez; selon le forfait choisi, vous pourrez d'accéder à des chaînes de télévision différentes.

Pour en savoir plus sur les fournisseurs de services de télévision aux TNO, consultez les sites Web suivants :

Northwestel : www.nwtel.ca/shop/tv

Bell Canada : www.bell.ca

Shaw Direct : www.shawdirect.ca/order/northwest-territories

Journaux

On peut trouver un grand nombre de journaux locaux et nationaux au Canada, tant sur papier qu'en ligne. La lecture des journaux est un excellent moyen de vous renseigner sur l'actualité dans votre collectivité et de chercher un emploi. Cinq journaux locaux sont publiés aux TNO.

Journal	Publié le	Langue	Couverture
News North	lundi	Anglais	Ensemble des TNO
Yellowknifer	mercredi et vendredi	Anglais	Yellow-knife
Hay River Hub	mercredi	Anglais	Région de Hay River
Inuvik Drum	jeudi	Anglais	Région d'Inuvik
L'Aquilon	vendredi	Français	Ensemble des TNO

Allez sur www.nnsl.com pour créer un identifiant personnel et accéder aux journaux anglophones susmentionnés en achetant un abonnement. Consultez www.aquilon.nt.ca pour en savoir plus sur ce journal francophone.

Courrier

Postes Canada est le service postal canadien et relève du gouvernement fédéral. Vous pouvez envoyer et recevoir du courrier au Canada ou ailleurs dans le monde. Des frais sont exigés pour l'envoi du courrier en fonction de la taille et du poids de l'article ainsi que de l'endroit où il est envoyé.

On trouve un bureau de Postes Canada dans presque toutes les collectivités des TNO : Aklavik, Behchokǫ̀, Colville Lake, Délı̨nę, Fort Good Hope, Fort Liard, Fort Providence, Fort Resolution, Fort Simpson, Fort Smith, Gamètì, Hay River, Inuvik, Łutselk'e, Norman Wells, Paulatuk, Sambaa K'e, Tsiigehtchic, Tuktoyaktuk Tulita, Wekweètì, Whatì, Wrigley et Yellowknife.

Pour en savoir plus sur Postes Canada et sur les services et produits offerts, consultez le site Web postescanada.ca.

Partie 2 : S'établir

Trouver un endroit où habiter

À votre arrivée aux TNO, l'une de vos priorités sera de trouver un endroit où habiter. Si vous arrivez pour la première fois, il se peut que vous deviez trouver un endroit pour vous loger temporairement. Si vous ne pouvez pas rester chez quelqu'un que vous connaissez ou dans des logements pour le personnel, vous pourrez considérer les options suivantes.

Hôtels

Dans les grandes agglomérations, vous pouvez louer une chambre d'hôtel à un tarif journalier. Certains hôtels peuvent également proposer des tarifs hebdomadaires ou mensuels. La chambre d'hôtel standard est équipée d'un lit (ou deux), d'un téléphone, d'une télévision et d'une salle de bains, mais certains hôtels proposent aussi des suites avec cuisine complète ou partielle et plusieurs chambres.

Le tarif journalier moyen pour une chambre standard en occupation double varie selon l'endroit :

Yellowknife : 186 $

Hay River : 160 $

Fort Smith : 180 $

Fort Simpson : 160 $

Norman Wells : 280 $

Inuvik : 168 $

Un grand nombre de petites collectivités n'ont pas d'hôtel, mais vous pouvez louer une chambre dans un gîte ou une maison d'hôtes.

Gîte touristique

Une chambre de gîte est une chambre louée avec petit déjeuner inclus. Les tarifs journaliers pour une telle chambre varient selon l'endroit, mais ils sont en général un peu moins élevés que ceux d'un hôtel.



Utilisez un moteur de recherche pour trouver plus d'information sur les gîtes touristiques qui existent aux TNO.

Quand vous vous installerez, vous voudrez trouver un endroit où vous pourrez vivre de façon permanente. Dans les grands centres, vous pourrez louer ou acheter une maison ou un appartement. Toutefois, dans les petites collectivités, les choix de logement peuvent être limités. Si un emploi vous amène à déménager dans une petite collectivité, il se peut que votre employeur puisse vous trouver un logement.

Location d'une maison

La location est une bonne option si vous ne souhaitez pas acheter une maison. Les types courants de propriétés à louer aux TNO comprennent les maisons individuelles, les maisons en rangée (maison jumelée), les logements en copropriété et les appartements. La plupart des propriétés sont louées au mois, et les prix varient en fonction des dimensions de la propriété et de la collectivité où elle est située. Sauf indication contraire dans un contrat de location, le coût de location d'une chambre ou d'une maison n'inclut pas en général le coût des services publics comme l'eau, l'électricité, le chauffage, la télévision par câble ou Internet. Ces frais constitueront un coût mensuel supplémentaire.

Louer une chambre dans une maison en colocation est moins cher que louer une maison entière. Cependant, il est important de noter que dans la plupart des cas, vous devrez partager les aires communes de la propriété louée, comme le salon, la cuisine et parfois la salle de bain.

Si vous comptez louer un logement, un appartement, un logement en copropriété ou une maison en rangée, familiarisez-vous avec les droits des locataires et des propriétaires aux TNO. Pour en savoir plus, consultez le site http://tenantrights.ca/facts/northwest-territories#governing-body.



Location d'un logement

Les prix moyens mensuels pour la location d'un logement ayant 2 chambres à coucher sont :

Yellowknife	1 699 $
Inuvik	1 800 $
Hay River	1 350 $

Achat d'une maison

Les fourchettes de prix moyens des maisons ayant 3 chambres à coucher sont :

Yellowknife	De 300 000 à 600 000 $
Inuvik	De 50 000 à 250 000 $
Hay River	De 160 000 à 360 000 $

Achat d'une maison

Le marché immobilier des Territoires du Nord-Ouest offre de plus en plus de choix et de variété. Toutes les grandes collectivités affichent un choix de logements et une gamme de prix qui conviennent à la plupart des budgets. Le prix moyen d'une maison aux TNO varie selon sa superficie et la collectivité.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a créé le site Des logements pour les nouveaux arrivants pour guider ces derniers dans le processus de location ou d'achat d'un logement. Le site, traduit en huit langues, comporte des vidéos et des aide-mémoire. Ce guide se trouve à l'adresse suivante : https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/buying/newcomers-housing-information.

Une fois que vous serez prêt à déménager, vous trouverez d'autres renseignements sur la recherche d'un logement aux Territoires du Nord-Ouest à l'adresse www.comemakeyourmark.ca/live/housing.html.

Partie 2 : S'établir

Éducation

Écoles primaires, intermédiaires et secondaires

Avec 49 établissements et plus de 700 enseignants, les TNO offrent un enseignement de premier ordre. Huit conseils scolaires régionaux prennent en charge des élèves issus de différents milieux culturels et linguistiques. La ville de Yellowknife dispose d'écoles publiques, catholiques et francophones. L'immersion en français s'étend de la maternelle à la 12e année. Il y a une école francophone à Yellowknife et une à Hay River.

Les enseignants ont généralement obtenu au moins un diplôme universitaire et reçu une formation avancée en éducation. Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation encadre le programme scolaire de la prématernelle à la 12e année.

Enseignement postsecondaire

Principal établissement d'enseignement postsecondaire des TNO, le Collège Aurora propose des programmes de diplôme et d'apprentissage ainsi que de la formation continue. Le Collège se divise en trois campus régionaux : le campus Aurora à Inuvik, le campus Thebacha à Fort Smith et le campus Yellowknife (Slave Nord) à Yellowknife. Des cours sont aussi donnés dans les centres d'apprentissage communautaires de l'institution, qu'on trouve dans la plupart des collectivités sur le territoire. Pour en savoir plus, consultez le www.auroracollege.nt.ca.

Les TNO offrent un excellent programme d'aide financière aux étudiants inscrits dans les établissements postsecondaires. Les étudiants des TNO sont admissibles à des subventions et à des prêts généreux et peuvent même voir leur dette d'étude annulée s'ils retournent vivre sur le territoire après avoir obtenu leur diplôme. Pour en savoir plus, consultez le www.nwtsfa.gov.nt.ca.

Programme des travailleurs d'établissement dans les écoles de Yellowknife (SWIS)

Le programme SWIS de Yellowknife est un programme de sensibilisation gratuit mis en place dans les écoles par IRCC en partenariat avec les écoles de Yellowknife et le CDÉTNO. Ce programme a pour but d'aider les élèves nouveaux arrivants ainsi que leurs parents à s'impliquer dans leur école et leur collectivité.

Communiquez avec le Programme SWIS pour en savoir plus ou pour vous inscrire en composant le 867-445-3551 ou en envoyant un courriel à swis@cdetno.com



Apprentissage continu

Le Collège Aurora offre une gamme de cours diversifiés par l'entremise de son département de formation continue. Les cours proposés se renouvellent fréquemment et couvrent un vaste éventail de sujets. Des cours sont offerts aux trois campus (Yellowknife, Fort Smith et Inuvik) et aux centres d'apprentissage communautaires. Voici quelques exemples de programmes et de cours offerts :

- Études développementales (mise à niveau du secondaire)
- Formation Simple Comptable
- Formation des conducteurs
- Formation en informatique
- Formation en sécurité

Pour en savoir plus sur les cours offerts, consultez le www.auroracollege.nt.ca.



Anglais langue seconde

Le Collège Aurora de Yellowknife offre des cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC). Les CLIC sont des cours d'anglais à temps partiel offerts gratuitement. Les candidats sont évalués quant à leurs compétences en anglais avant l'inscription et sont placés dans des classes de niveau 1 à 5 en fonction de leur niveau et de la disponibilité des classes.

Les CLIC sont offerts aux résidents permanents, aux bénéficiaires du Programme des aides familiaux résidants et aux réfugiés au sens de la Convention. Les cours sont ouverts à tous les membres d'une famille de nouveaux arrivants. Les CLIC ne sont offerts qu'à Yellowknife.

Pour en savoir plus, communiquez avec l'agent d'intégration du Collège Aurora de Yellowknife au www.auroracollege.nt.ca ou au 867-920-3279.

Si vous êtes de l'extérieur de Yellowknife, veuillez communiquer avec un centre de services régional du MÉCF pour savoir si des cours d'anglais langue seconde sont offerts dans votre collectivité. www.ece.gov.nt.ca/fr/ece-service-centres

Collège nordique francophone

Le Collège nordique, situé à Yellowknife, offre des programmes variés en français qui s'adressent à la population des TNO et à ceux qui veulent en apprendre davantage sur la culture ténoise. Les étudiants peuvent poursuivre des études postsecondaires en français, en perfectionnement professionnel ou en compétences linguistiques.

Consultez le site Web du Collège nordique pour en savoir plus sur les programmes et les cours particuliers qu'il offre à l'adresse

https://college-nordique.com.

Coordonnées
4921, 49e Rue, bureau 201, Yellowknife (TNO)
admin@college-nordique.com
Administration : 867-920-7017
Téléc. : 1-867-920-7017

Argent, banques et magasinage

Banques

L'ouverture d'un compte en banque sera l'une de vos premières démarches. Plusieurs banques canadiennes ont des succursales aux TNO.

- Banque de Montréal (Yellowknife et Fort Smith)
- CIBC (Inuvik, Norman Wells, Fort Simpson, Yellowknife et Hay River)
- RBC Banque Royale (Yellowknife et Hay River)
- Banque Scotia (Yellowknife)
- Banque TD (Yellowknife)
- Banque des Premières Nations du Canada (Yellowknife)
- BDC - Banque de développement du Canada (Yellowknife)

L'Agence de la consommation en matière financière du Canada est aussi là pour répondre à vos questions et vous conseiller sur les services bancaires et financiers. Pour en savoir plus, consultez le www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere.html.

Si vous perdez votre emploi ou si vous éprouvez des difficultés financières, vous pouvez probablement recevoir une aide financière temporaire. L'outil Chercheur de prestations du gouvernement du Canada, à l'adresse https://srv138.services.gc.ca/daf/s/066f3ae6-aee6-4cab-ad6a-4aad8b1a62ef?GoCTemplateCulture=fr-CA, peut vous aider à trouver les programmes qui peuvent vous être utiles.

Taxes et incitatifs fiscaux

Taxe de vente
Il n'y a pas de taxe de vente territoriale, mais la TPS fédérale (5 %) est perçue sur la plupart des produits et services.

Impôt sur le revenu
Tous les travailleurs au Canada doivent payer des impôts sur le revenu à l'Agence du revenu du Canada par l'intermédiaire de leur employeur. Les prélèvements couramment effectués sur la paie financent notamment l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, l'assurance-emploi et les soins de santé.

Les déclarations de revenus des particuliers doivent être soumises chaque année à l'Agence du revenu du Canada au plus tard le 30 avril. Les Ténois ont un des taux d'imposition du revenu des particuliers les plus bas au Canada.

Pour en savoir plus sur le moment et la manière de produire votre déclaration de revenus, consultez le www.arc.gc.ca ou composez le 1-800-959-8281.

Prestation fiscale canadienne pour enfants
Si vous avez un enfant de moins de 18 ans, vous pourriez être admissible à la Prestation fiscale canadienne pour enfants. Les parents admissibles à cette prestation recevront des paiements mensuels non imposables qui les aideront à couvrir les frais d'éducation de leur enfant. Le montant des prestations est établi en fonction de votre revenu familial.

Pour en savoir plus, consultez le www.arc.gc.ca ou composez le 1-800-959-1193.

Incitatifs fiscaux
Des incitatifs fiscaux sont offerts aux habitants des TNO pour les aider à compenser le coût de la vie plus élevé, comme la déduction pour les habitants des régions éloignées.

Pour en savoir plus sur les incitatifs fiscaux aux TNO, consultez le www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/impot-credits-provinciaux-territoriaux-particuliers/territoires-nord-ouest.html

Magasinage

Chaque collectivité compte un commerce où vous pouvez acheter des articles essentiels. Les moyennes et grandes agglomérations en comptent habituellement deux, souvent des grands magasins qui offrent de tout : produits frais (légumes, viandes), vêtements, meubles, articles de quincaillerie, pièces de motoneige, etc. En plus de ces grands magasins, certaines collectivités ont aussi des cafés, des magasins de vêtements, des magasins d'appareils électroniques et des boutiques d'artisanat.

Pour en savoir plus sur les commerces locaux, adressez-vous au bureau communautaire ou au bureau du conseil de bande. Vous pouvez également consulter les pages jaunes de l'annuaire téléphonique ou effectuer une recherche rapide sur Internet.



Information juridique

Les nouveaux arrivants doivent se familiariser avec le système juridique et les lois locales, territoriales et nationales. Le ministère de la Justice fournit de l'information sur les procédures propres aux tribunaux. Aux TNO, certaines infractions ne sont pas toujours traitées par les instances traditionnelles; elles sont parfois transférées aux comités de justice communautaire. Si vous êtes financièrement admissible à l'aide au revenu ou si vous en bénéficiez, vous pouvez avoir droit à des services d'aide juridique gratuits. Pour de plus amples renseignements, consultez

Ministère de la Justice www.justice.gov.nt.ca

Comités de justice communautaire www.justice.gov.nt.ca/fr/comites-de-justice-communautaire/

Aide juridique www.justice.gov.nt.ca/fr/aide-juridique/

Services aux victimes

Les services aux victimes visent à informer et à orienter les victimes de crimes et de tragédies en plus de les soutenir psychologiquement. Ils couvrent notamment la préparation et l'accompagnement des personnes devant comparaître, l'assistance pour les déclarations auprès de la GRC et les déclarations de victime, l'information sur le système de justice pénale, le soutien émotionnel, les interventions de crise et l'aiguillage vers des spécialistes.

Pour en savoir plus sur les services aux victimes ou sur les personnes-ressources de votre collectivité, consultez le www.justice.gov.nt.ca/fr/services-aux-victimes/.

Droits et libertés

La Charte canadienne des droits et libertés définit et protège les droits et libertés individuels au Canada.

Aux TNO, toutes les personnes sont libres et égales en dignité et en droits. Pour faire respecter et promouvoir cette égalité, la *Loi sur les droits de la personne* des TNO a établi trois entités séparées et indépendantes.

- La Commission sur les droits de la personne des TNO lutte contre la discrimination.
- Le bureau de la directrice aux droits de la personne traite les plaintes dénonçant des pratiques discriminatoires.
- Le tribunal d'arbitrage des droits de la personne anime les audiences au sujet des plaintes déposées pour discrimination.

Vous trouverez de l'information sur la Charte canadienne des droits et libertés en visitant le www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/Const/page-15.html et sur la Commission des droits de la personne des TNO au www.nwthumanrights.ca/?lang=fr.


THE NORTH FACE